



COMMUNIQUE DE PRESSE

Poitiers, le 10 février 2020

Dispositif de veille hivernale

Conformément aux instructions ministérielles, le dispositif de veille hivernale est activé du 1er novembre au 31 mars de chaque année.

Ce dispositif se traduit par une vigilance accrue à l'égard des personnes sans-abri avec :

- * le renforcement des actions de veille sociale (fréquence des maraudes et élargissement des ouvertures des accueils de jour),
- * la mise en place d'un comité départemental de veille sociale associant les partenaires concernés
- * la mobilisation de **99 places d'hébergement d'urgence supplémentaires**. Elles font l'objet d'une ouverture progressive liée à l'évolution de la demande, des conditions météorologiques et de la vulnérabilité des situations.

Aussi, au cours de l'hiver, la capacité totale d'hébergement d'urgence du département pourra atteindre 242 places soit une augmentation de 81 % en deux ans :

- 147 places tout au long de l'année dont les 49 places au CHUS*
- 44 places mobilisables pendant toute la période de veille hivernale
- 18 places temporaires en fonction des températures froides (entre 0 et -5°C la nuit)
- 37 places au centre temporaire d'hébergement d'urgence ouvertes lors du déclenchement (CTHU) du plan grand froid : au gymnase des Écossais mis à disposition par la mairie de Poitiers.

Cet hiver, environ 150 personnes sont en demandes d'hébergement, les 3/4 reçoivent une réponse positive. **Le dispositif hivernal permet de mettre à l'abri des familles avec enfants et d'apporter une meilleure solution aux hommes seuls. Ainsi, chaque jour 60 personnes supplémentaires sont prises en charge.**

Dès à présent les services de la DDCS travaillent avec les partenaires à la sortie du dispositif pour pérenniser des places d'urgence et orienter les personnes vers les structures d'hébergement pérennes (notamment de l'asile) ou le logement.

Contact presse

Nathalie BRIONNET – Responsable par intérim du Service de Communication Interministérielle
Préfecture de la Vienne – nathalie.brionnet@vienne.gouv.fr – 05.49.47.24.76